



Saintes, le 8 octobre 2025

Le Directeur Général,
à

Madame le Maire
86 rue de la Mairie
17600 SABLONCEAUX

Pôle Patrimoine et Prospective
Service Urbanisme
N/Réf : ND/KP
Affaire suivie par Nicolas DELBOS
05/46/92/39/96

Commune de Sablonceaux
Révision du PLU arrêtée le 28/07/2025

Madame le Maire,

Par courriel en date du 31 juillet dernier, vous nous avez adressé le projet de révision arrêtée de votre PLU en date du 28/07/2025, pour avis et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous les observations d'Eau 17 relatives à l'eau potable sur le projet de révision du PLU.

RAPPORT DE PRESENTATION :

Tome II Etat initial de l'environnement - VI.1. Le réseau d'eau potable (page 154) et Tome VIII Indicateurs de suivi du PLU - II.6 Réseaux et sources de pollution (page 409) :

Il est indiqué que « d'un point de vue quantitatif, à ce jour, il n'a pas été constaté de problèmes d'alimentation en eau potable, même aux périodes estivales les plus restrictives ».

Cependant et comme Eau 17 vous l'a précisé dans son courrier du 22 juillet dernier, une étude prospective destinée à analyser l'équilibre besoins/ressources en eau potable a été engagée en 2022 par Eau 17 sur l'ensemble de son territoire. Il peut, aujourd'hui, être précisé que selon les résultats de cette étude, les perspectives à l'horizon 2035 indique un équilibre besoins/ressources pour le système CARA dont la commune de Sablonceaux fait partie. Les résultats prévoient en outre un déficit en 2050.

Résultats de l'étude prospective :

	2035			2050		
	Scénario le plus favorable	Scénario médian	Scénario le plus défavorable	Scénario le plus favorable	Scénario médian	Scénario le plus défavorable
Système Littoral	+10 250 m ³ /j	+4 400 m ³ /j	-300 m ³ /j	-6 500 m ³ /j	-15 000 m ³ /j	-22 000 m ³ /j
Système CARA	+18 000 m ³ /j	+16 000 m ³ /j	+11 400 m ³ /j	+3 800 m ³ /j	-1 500 m ³ /j	-6 800 m ³ /j
Système Intérieurs						56 000 m ³ /j (22 % de l'offre)

Compte tenu de ces enjeux, une stratégie d'adaptation pour la sécurisation de l'équilibre besoins-ressources a été élaborée et délibérée par le Comité Syndical d'Eau 17 le 16 avril dernier, **l'enjeu de contenir le développement des activités consommatrices d'eau potable notamment en période estivale doit être rappelé dans le PLU de Sablonceaux.**

La stratégie visant à garantir à long terme l'adéquation entre besoins et ressources s'articule autour de deux axes :

- Gérer les ressources et optimiser le système d'approvisionnement :
 - o Préserver la disponibilité des ressources en eau potable ;

Eau 17

131 Cours Genêt – CS 50517 – 17119 SAINTES CEDEX
Internet : www.eau17.fr – email : secretariat@eau17.fr
Tél. : 05.46.92.72.72

- Adapter le système d'approvisionnement.
- Agir sur les besoins en eau potable :
 - Réduire la demande individuelle ;
 - Maîtriser la demande globale ;
 - Réduire les pertes.

Près d'une soixantaine d'actions ont été identifiées pour décliner de manière opérationnelle les axes stratégiques. Elles ont été caractérisées au regard des critères tels que le rôle d'Eau17 (maître d'ouvrage, usager de la ressource, producteur d'eau, partenaire des collectivités), les secteurs cibles, l'impact sur le bilan, les moyens mobilisés, les parties concernées... ; et classées en trois niveaux :

- L'impératif pour assurer le respect des hypothèses de départ et ne pas aggraver les déficits des diagnostics ;
- Le nécessaire pour atteindre les résultats médians ;
- Le souhaitable pour résorber les déficits qui subsistent même dans les scénarii les plus défavorables.

Vous trouverez en pièce jointe un document présentant un résumé de cette étude et des actions à engager ainsi que la délibération du Comité Syndical d'Eau 17 du 16 avril 2025.

PADD :

Axe 2 - Paragraphe 2.2 - Intégrer la prise en compte des risques, des nuisances et la capacité des réseaux :

Dans ce paragraphe, il est évoqué des mesures pour lutter contre les risques liés à l'eau comprenant, notamment, des orientations destinées à favoriser l'infiltration des eaux auxquelles Eau 17 est favorable.

Il serait également souhaitable que le PADD évoque également la nécessaire préservation de la ressource en eau potable liée aux enjeux exprimés ci-dessus.

REGLEMENT :

Chapitre III de toutes les zones - Article Desserte par les réseaux - Eau potable :

Il convient de préciser que « *le schéma de distribution d'eau potable, approuvé le 17 juin 2022 et mis à jour le 6 décembre 2024 par le Comité Syndical d'Eau 17, en application de l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine une zone de distribution comme une bande de 50 m de largeur, située de part et d'autre de la canalisation publique existante de distribution. En dehors de cette zone, Eau 17 appréciera au cas par cas la suite à donner aux demandes d'exécution des travaux de raccordement en fonction, notamment de leur coût, de l'intérêt public et des conditions d'accès à d'autres sources d'alimentation en eau potable.* »

Ce complément pourra être repris pour les articles relatif à la desserte en eau potable de chaque zone du PLU.

ANNEXES SANITAIRES :

Eau 17 souhaite que les mesures suivantes soient intégrées dans les annexes sanitaires :

Eau 17 possède des conduites de distribution principales en amiante-ciment de 100 à 175 mm de diamètre sur le territoire de la commune de Sablonceaux. Les périmètres des OAP ne sont pas concernés par ces réseaux.



Afin de protéger ces canalisations, Eau 17 préconise les prescriptions d'usages suivantes :

- Interdiction de construire toute surface bétonnée à moins de 1,50 m de part et d'autre de la conduite ;
- Interdiction de planter des arbres ou des arbustes à moins de 1,50 m de part et d'autre de la canalisation ;
- Autorisation de laisser libre accès aux agents d'Eau 17 et à son exploitant pour la surveillance et l'entretien de cette canalisation, y compris par des moyens mécaniques (grue et pelleteuse).

Avis d'Eau 17 sur la révision du PLU arrêtée de Sablonceaux :

FAVORABLE sous réserve de la prise en compte des dispositions listées ci-dessus et de l'intégration du présent avis dans le dossier d'enquête publique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général,

Denis MINOT

PJ : - plaquette « L'eau du futur, anticiper, décider, protéger »
- délibération du 16 avril 2025
- courrier d'Eau 17 du 22 juillet 2025

NB – Copie pour information à : Bureau d'études GHECO Urbanisme



eau17

Votre service public de l'eau

N° 25-04-01

Délibération du COMITE SYNDICAL du 16 avril 2025

**ETUDE PROSPECTIVE – L'EAU DU FUTUR : INTEGRER
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION DES
RESSOURCES EN EAU POTABLE**

**APPROBATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN
D'ACTIONS**

Nombre de membres

En exercice : 114

Quorum : 58

Présents : 73

Votants : 73

Nombre de suffrages exprimés : 73

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :



ETAIENT PRESENTS : (Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants)

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, et MM. BARRAUD Vincent, FILOCHE Gérard, LAUMONIER Bernard, MARTIN Olivier, MARENGO Patrick (représenté par M. FILOCHE)

CdA de Saintes : TOUSSAINT Charlotte et MM. BARUSSEAU Fabrice, CHASSERIEAU Philippe, DE MINIAC Joseph, DRAPRON Bruno, EHLINGER François, GARRET Pascal, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc

CdA Rochefort Océan : Mme LEROUGE Angélique et MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, ROYER Denis

CdC de la Haute Saintonge : Mme MATTIAZZO Lise et MM. BERTRAND Georges, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, JOURDAIN Serge, MAINDRON Bernard, MARCHAIS Jean-Michel, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Atlantique : Mme BOUTET Martine et MM. BODIN Jean-Marie, BOUHIER Gérard, FONTANAUD Alain,

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. CAILLAUD Stanislas

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : M. RAYTON Patrick

CdC du Bassin de Marennes : MM. BROUHARD Patrice, MOINET Philippe et SERVENT François

CdC Aunis Sud : Mme GRASSO Christelle et MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel,

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elisée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : Mme PARENT Vanessa et MM. OLIVIER Jean-Jacques, SUEUR Christophe

CdC Vals de Saintonge : MM. AUBIN Jean-Noël, BERNET Serge, DANIAUD Georges, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, LECLANCHE Christian, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice (pouvoir), PERTUS Christian, THIROUX Michel

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, LANCEREAU Christian, LEAUD Jean-Luc, LECLANCHE Christian, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice (pouvoir), THIROUX Michel

ETAIENT ABSENTS : (Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants)

CdA Royan Atlantique : Mmes BOULON Joëlle, KEBERT Catherine, PUGENS Véronique, et MM. BANETTE Pascal, BERNAUDAUD Pierre, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, MAIGRE Robert, MATET Nicolas, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : MM. MOULINEAU Ludovic, RAGONNEAUD Jacki

CdA Rochefort Océan : MM. COCHE-DEQUEANT Olivier, MAUGAN Claude

CdC de la Haute Saintonge : Mme BLANC Jeanne, MICHEAU Jackie et MM. AMAT Pierre, BELOT Claude, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick,

CdC Aunis Atlantique : MM. BESSON Bernard, NEAU Philippe

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. LEREAU Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. MAUREL Jean-Pierre, PUYON Alain

CdC Ile de Ré : Mmes PETINIAUD-GROS, VERGNON Gisèle et M. PINAUD Daniel

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre

CdC Aunis Sud : M. LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : Mme ALBERT Jackie et MM. APIOU-GOUSSEAU Pascal, CADOT Matthieu, ELI Michel, ROBLIN Benoît

CdC Ile d'Oléron : MM. BENITO-GARCIA Richard, GAILLOT Bruno et POITOU Grégory

Collège Ile d'Oléron : ROBILLARD Patrice, ROUSSELOT Hervé

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, ESCLOUPIER René, FOUCHER Alain, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, MARTIN Didier

1- Présentation des systèmes d'approvisionnement :

L'alimentation en eau potable sur le territoire d'Eau 17 est structurée autour de plusieurs systèmes d'approvisionnement :

- **Le système Littoral** qui approvisionne 132 communes (soit environ un tiers des communes adhérentes et la moitié de la population d'Eau 17) au sein de 10 EPCI, dont en intégralité :
 - La communauté d'agglomération de Rochefort Océan (à l'exception de la ville de Rochefort),
 - Les communautés de communes Aunis Sud et Aunis Atlantique
 - Les communautés de communes de l'île de Ré et de l'île d'Oléron sont desservies intégralement par le système Littoral
- **Le système CARA**, qui alimente la communauté d'agglomération Royan Atlantique, à l'exception des communes de Saint-Romain-de-Benet et Sablonceaux (approvisionnées via le système Littoral)
- **Les systèmes Intérieurs**, structurés autour de 22 secteurs de taille variable regroupant de 1 à 52 communes, qui alimentent :
 - En intégralité, les communautés de communes de Haute-Saintonge (à l'exception de la ville de Jonzac) et du canton de Gémozac Saintonge Viticole ;

- De manière partielle, la communauté d'agglomération de Saintes et les communautés de communes de Vals de Saintonge et Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, également approvisionnées via le système Littoral.



2- Contexte de l'étude prospective :

La Charente-Maritime connaît régulièrement des tensions quantitatives sur sa ressource en eau. C'est l'expression de déséquilibres entre les capacités d'approvisionnement et la demande en eau. En situation de crise, l'État est contraint de prendre des mesures de restriction plus ou moins sévères. De plus, la qualité de l'eau se dégrade, ce qui réduit l'accès à des ressources pérennes.

Après l'été 2022, Eau 17 a lancé une étude prospective, « l'Eau du futur », pour intégrer le changement climatique dans la gestion de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable. Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne des principes fondateurs du syndicat : solidarité, anticipation, péréquation, résilience.

L'étude vise à caractériser les déséquilibres à venir sur l'ensemble du périmètre d'Eau 17 et à une échelle plus fine sur chacun des trois systèmes d'approvisionnement en eau : les secteurs intérieurs, la CARA et le secteur littoral.

Les projections se fondent sur les perspectives d'évolution des ressources en eau, en quantité et en qualité, sur des hypothèses choisies pour réduire l'incertitude, et selon plusieurs scénarii, aux échéances 2035 et 2050. L'étude apporte une information solide et territorialisée sur la capacité du système d'approvisionnement en eau actuel à répondre à plusieurs trajectoires de demande, d'ici 10 ans et 25 ans.

Pour éviter, ou au moins réduire, les déséquilibres décrits dans le diagnostic prospectif, et ainsi assurer la continuité du service public de l'eau, une stratégie d'adaptation doit être engagée.

Le travail de prospective permet de prendre les décisions au bon moment pour que la mise en œuvre des actions produise ses effets au moment souhaité. Or, qu'elles soient techniques ou comportementales, ces actions s'envisagent sur le long terme : planification pluriannuelle d'investissements, politiques d'aménagement, inflexion des habitudes et modes de vie.

3- Méthode :

Élaborer des bilans quantitatifs consiste à comparer les besoins en eau potable et la capacité d'approvisionnement, aujourd'hui et dans le futur.

La capacité d'approvisionnement résulte de la disponibilité estimée des ressources et de la performance du système d'adduction (pompage, transport, stockage). Les besoins cumulent la demande des abonnés, les pertes et les exports.

Pour évaluer la capacité d'approvisionnement et les besoins futurs, des hypothèses ont été fixées :

- Les projets actuellement prévus sont réalisés

On considère que les projets d'évolution des systèmes d'approvisionnement (création de captages, sécurisation des capacités de production par la mise à niveau des traitements) actuellement à l'étude ou en cours de déploiement seront réalisés.

- Les usines de production fonctionnent normalement

En dehors de ces évolutions, les principales usines (Barzan pour la CARA, Saintes, Champagne et Saint-Hippolyte pour le littoral) sont supposées répondre aux évolutions de la qualité de l'eau brute et à la disponibilité de la ressource.

- Pas de perte de ressources liées à la qualité de l'eau

On ne peut pas s'autoriser la perte de ressources due à la dégradation de la qualité de l'eau, notamment la contamination par les pesticides.

- Fréquentation touristique stable

La fréquentation de 2022 est prise comme référence sans envisager d'augmentation de la pointe de consommation d'eau estivale car il existe un consensus sur la saturation de la capacité d'accueil.

Les scénarii ont été construits sur trois variables principales :

- Baisse de la disponibilité en eau liée au changement climatique, plus ou moins marquée selon les types de ressources en s'appuyant sur les expertises départementales (fleuve, nappes phréatiques, nappes profondes).

- Croissance démographique plus ou moins dynamique, estimée à l'échelle de chaque intercommunalité et validée par leurs services.

- Pratiques de consommation, avec trois hypothèses d'évolution de la demande (stabilité, hausse ou baisse).

Les données de l'étude seront actualisées chaque année, ce qui permettra de suivre les trajectoires réelles de l'offre et des besoins par rapport aux hypothèses et aux scénarii.

Un logiciel de calcul et de suivi dynamique du bilan besoins-ressources sur le territoire d'Eau 17, nommé « Prospectiv'EAU17 », a été développé dans le cadre de l'étude afin de prolonger la démarche dans le temps. Cet outil a été construit autour de deux fonctionnalités principales : l'élaboration de scénarii d'évolution du bilan besoins-ressources et la confrontation de ces scénarios avec la réalité. L'outil permettra de suivre annuellement ces données et d'évaluer leur positionnement par rapport aux hypothèses afin d'anticiper des actions complémentaires à mener.

De plus, les réseaux d'adduction primaire ont été modélisés ce qui permet de vérifier la performance du système d'approvisionnement selon les évolutions des ressources ou des besoins.

4- Les principaux enseignements de l'étude prospective :

- Une infrastructure robuste

Une modélisation hydraulique du réseau d'approvisionnement (qui correspond au réseau de transport jusqu'aux principaux châteaux d'eau des zones de distribution) a été réalisée pour les trois systèmes : littoral, CARA et intérieurs (Vals de Saintonge et Haute Saintonge). Il n'a pas été identifié de problème sur les infrastructures.

- Des besoins assurés pour la période hivernale

Pour la période hivernale, la capacité dépasse largement les besoins en eau, pour l'ensemble des secteurs d'approvisionnement, en 2035 comme en 2050.

- Période estivale : des bilans très contrastés selon les territoires de Charente-Maritime.

Synthèse des bilans besoins-ressources sur les différents secteurs d'approvisionnement en période estivale

	2035			2050		
	Scénario le plus favorable	Scénario médian	Scénario le plus défavorable	Scénario le plus favorable	Scénario médian	Scénario le plus défavorable
Système Littoral	10 300 m ³ /j	+4 400 m ³ /j	- 300 m ³ /j	-6 500 m ³ /j *	-15 000 m ³ /j	-22 000 m ³ /j
Système CARA	+18 000 m ³ /j	+16 000 m ³ /j	+11 400 m ³ /j	+3 800 m ³ /j	-1 500 m ³ /j	-6 800 m ³ /j
Systèmes Intérieurs						56 000 m ³ /j (22 secteurs)

* Le scénario le plus favorable intègre une baisse des consommations unitaires de 15 % par rapport au niveau de 2022 pris comme référence

5- Stratégie d'adaptation pour la sécurisation de l'équilibre besoins-ressources :

La stratégie visant à garantir à long terme l'adéquation entre besoins et ressources s'articule autour de deux axes :

- Gérer les ressources et optimiser le système d'approvisionnement :
 - o Préserver la disponibilité des ressources en eau potable
 - o Adapter le système d'approvisionnement
- Agir sur les besoins en eau potable :
 - o Réduire la demande individuelle
 - o Maîtriser la demande globale
 - o Réduire les pertes

Près d'une soixantaine d'actions ont été identifiées pour décliner de manière opérationnelle les axes stratégiques. Elles ont été caractérisées au regard des critères tels que le rôle d'Eau17 (maître d'ouvrage, usager de la ressource, producteur d'eau, partenaire des collectivités), les secteurs cibles, l'impact sur le bilan, les moyens mobilisés, les parties concernées et classées en trois niveaux :

- L'impératif pour assurer le respect des hypothèses de départ et ne pas aggraver les déficits des diagnostics,
- Le nécessaire pour atteindre les résultats médians,
- Le souhaitable pour résorber les déficits qui subsistent même dans les scénarii les plus défavorables.

En complément, certaines actions étudiées mais inadaptées sont susceptibles d'être écartées et ne pas entrer dans une stratégie de court et moyen terme.

Propositions du Président d'Eau 17 aux membres du Comité Syndical :

Concernant les actions impératives :

Action 1 : Sécuriser le système de production d'eau potable

Les projets de mobilisation de ressource supplémentaires et de sécurisation des outils de production sont présentés dans le tableau suivant. Leur coût est estimé à 50 M€ pour la période 2024-2030.

Ils permettent une augmentation des productions d'environ 10 000 m³/j pour le réseau littoral et 8 000 m³/j pour le réseau de la CARA.

Investissements programmés pour consolider le schéma d'alimentation en eau

Système	Projets concernés
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service/en production de 3 captages <ul style="list-style-type: none"> Les Groies de Bertin (Romegoux) Bois Semé (Saint Sulpice d'Arnoult) Les Carnes (Benon) Raccordement au réservoir du Thou du captage de Tout Vent à Landrais
	Sécurisation des capacités de traitement pour faire face aux évolutions de la qualité de la ressource – garantir la capacité de production à tout moment
	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation de la capacité de production par la mise à niveau de l'usine d'Eguille pour le traitement du captage du Bouil de Chambon (Trizay) Sécurisation de la capacité de production par la mise à niveau de l'usine de Diconche pour le traitement du captage Lucérat (Saintes) Refonte de la filière du captage de Montlabeur à Saint Georges d'Oléron
	Réalisation de travaux d'adaptation/sécurisation du système hydraulique et de pompage de la réserve d'eau brute de l'usine Lucien Grand à St Hippolyte pour apporter des marges de manœuvre supplémentaires en période estivale
	Renforcement adduction Oléron Nord
CARA	Sécurisation électrique des sites stratégiques
	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation et mutualisation du champ captant de Saujon-Le Chay, Création d'une nouvelle ressource à Medis (Combe de l'Ardillier) Création d'un stockage à Breuillet et de conduites de transport
	Sécurisation électrique des sites stratégiques
	Modification du fonctionnement du captage du Terrier

Action 2 : améliorer et maintenir la performance hydraulique

Les pertes dans le réseau seront réduites jusqu'à l'objectif-cible de pertes faibles d'ici 2027 (selon référentiel INRAE). La performance sera maintenue dans le temps grâce à un programme de renouvellement des réseaux et de recherche de fuites ambitieux et pérenne. Ainsi, le programme de réduction des pertes engagé par Eau17 et ses exploitants devra se poursuivre pour atteindre les objectifs-cibles, en priorisant les secteurs où la situation du bilan est la plus dégradée. Au-delà de l'ambition de dégager des marges de manœuvre, le maintien des efforts en matière de renouvellement est indispensable pour éviter la dégradation des performances.

Cela volet représente actuellement un budget d'investissement d'environ 18 M€/an.

Action 3 : promouvoir un aménagement des territoires adapté à la ressource en eau potable

Afin de ne pas aggraver le déficit, il est impératif de ne pas augmenter la consommation d'eau liée à l'activité touristique en période de pointe estivale.

De plus, les communes et les intercommunalités doivent intégrer la disponibilité de la ressource en eau dans les prévisions d'évolution démographique et de développement d'activités économiques consommatrices d'eau potable.

Action 4 : assurer une gestion patrimoniale des ressources et préserver leur qualité

Depuis de nombreuses années, Eau 17 doit faire face aux pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides) dégradant la qualité des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable du Département. Pour écarter l'éventualité que la pollution des ressources compromette leur utilisation pour la production d'eau potable, il est nécessaire qu'une politique active de protection/reconquête de la qualité des eaux soit menée. La mise en œuvre de solutions techniques curatives (traitement des pesticides, dilution...) serait envisageable mais beaucoup plus coûteuse que les approches visant à la réduction des pollutions diffuse initiées de longue date par Eau17, qui restent donc privilégiées.

Les captages prioritaires et stratégiques bénéficient du programme Re-Sources, qui vise à reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Les nombreuses actions déjà engagées par Eau17 sur ce volet seront poursuivies et renforcées sur les captages prioritaires. Il est proposé d'étendre ces actions de protection des ressources aux captages sensibles.

Si les actions préventives dans le cadre d'un partenariat volontaire sont identifiées comme éléments majeurs du changement de pratiques agricoles, dans le prolongement de la motion votée au comité syndical du 8 décembre 2023, il a été identifié la nécessité d'agir également sur le volet réglementaire en demandant à Monsieur le Préfet d'initier le volet réglementaire de protection des ressources les plus stratégiques dégradées notamment par les produits phytosanitaires.

L'ensemble des actions impératives est présenté et mis en débat.

Concernant les actions nécessaires :Action 1 : poursuivre et accentuer les actions pour des territoires sobres en eau

La Charente-Maritime fait face à des défis majeurs en matière de gestion de l'eau : changement climatique, préservation des ressources, qualité de l'eau et modernisation des infrastructures. Ces enjeux nécessitent une mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Renforcer le travail de partenariat, pédagogie et sensibilisation est nécessaire pour accompagner « des territoires sobres en eau ».

Sont ciblés :

- les opérateurs de tourisme, notamment l'hôtellerie de plein air forte consommatrice en pointe estivale
- les collectivités
- les citoyens-usagers
- les scolaires

La réduction de la demande en eau potable par les usagers du service peut être obtenue par des interventions à trois niveaux :

- La recherche d'économies d'eau, notamment via l'introduction d'équipements plus efficents et une meilleure conception des bâtiments et la suppression des volumes inutiles ;
- Le report des usages n'exigeant pas la qualité « eau potable » vers d'autres ressources (substitution par des Eaux Impropres à la Consommation Humaine) ;
- L'évolution des pratiques et des comportements, individuels et collectifs, vers plus de sobriété, c'est-à-dire vers une limitation des usages consommateurs.

Eau 17 mène déjà diverses actions dans ces domaines (stratégie d'éducation à l'environnement et d'accompagnement pour des territoires sobres en eau votée en décembre 2022), qui seront poursuivies et renforcées à l'avenir.

Eau 17 se fixe un objectif de réduction des prélèvements de 10% à 2035 puis 5% supplémentaires à l'horizon 2050.

La tarification peut également être un levier de sobriété : tarification saisonnière, tarification différenciée des gros consommateurs estivaux. A ce stade, il est proposé d'étudier ces diverses solutions puis de les soumettre ultérieurement à l'examen du comité syndical.

Action 2 : mettre l'expertise d'Eau 17 au service des territoires

La prise en compte des enjeux « eau » dans l'urbanisme et l'aménagement des territoires est une condition régionale d'approbation des documents prospectifs (SCOT, PLUi).

Eau 17 est à la disposition des communes et intercommunalités adhérentes pour expertiser l'incidence des projections sur la consommation en eau. A cet égard, il est rappelé que le système d'interconnexions ne permet pas d'avoir un traitement différencié des territoires raccordés aux mêmes ressources.

Il est également proposé de renforcer le travail de partenariat avec les instances de gouvernance de la gestion de l'eau, notamment commissions locales de l'eau des SAGE, comités de pilotage des PTGE, commissions territoriales des Agences de l'Eau, CA de l'EPTB Charente.

Action 3 : échanger et négocier avec les collectivités non adhérentes alimentées en eau par Eau 17

Plusieurs collectivités non adhérentes sont alimentées en eau potable par Eau 17 intégralement (Rochefort, St Jean d'Angély) ou partiellement (CDA de La Rochelle). Plusieurs conventions de vente d'eau arrivent à échéance prochainement (2027 pour la CDA de La Rochelle et 2028 pour la ville de Rochefort).

Le déficit estimé du réseau littoral notamment aux horizons 2035 et 2050 interroge sur la poursuite de ces relations contractuelles de courte durée avec des collectivités non solidaires. Eau 17 considère qu'il est préférable de s'inscrire sur un plus long terme dans des projets de mutualisation ou d'adhésion selon les cas.

En particulier, l'arrêt de la fourniture d'eau à la CDA de La Rochelle comblerait une très grande part du déficit estimé du réseau littoral. Cette disposition extrême n'est pas celle envisagée à ce stade. Il est proposé de donner mandat au président d'Eau 17 afin d'engager une réflexion sur la mutualisation possible des ressources entre Eau 17 et la CDA de La Rochelle dans la perspective d'une vision et gestion départementale des systèmes de production d'eau potable, mutualisée, publique et solidaire.

Toutefois, Eau 17 constate et s'étonne que l'usine de Coulonje de la CDA n'a pas été soumise aux mêmes exigences de la part des services de l'Etat et de l'ARS quant à la modernisation de la filière de traitement de l'eau et à l'arrêt du rejet des boues brutes dans la Charente. C'est pourquoi, ce mandat de discussion et négociation est toutefois conditionné à une absence de financement par les abonnés d'Eau 17 des investissements que la CDA de La Rochelle devra mettre en œuvre dans les prochaines années. En effet, Eau 17 a déjà été amené, pour sa part, à moderniser les filières de traitement de l'eau et des boues de ces propres usines.

L'ensemble des actions nécessaires est présenté et mis en débat.

Concernant les actions souhaitables :

Action 1 : mieux comprendre la vulnérabilité de la ressource

La lutte contre les pollutions diffuses suppose d'améliorer la connaissance du transfert des polluants vers les ressources superficielles ou souterraines. Cela requiert un travail partenarial auquel Eau 17 prendra sa part mais qui ne relève pas systématiquement de sa maîtrise d'ouvrage : modélisation des nappes, liens entre surface et sous-sol, évolution du biseau salé

Action 2 : contribuer à la recharge des nappes

Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement à la préservation des ressources en eau et aux enjeux de désimperméabilisation.

Poursuivre les études de réutilisation agricole des eaux usées traitées issues des stations d'épuration notamment lorsque cela contribue à substituer un prélèvement agricole en concurrence avec une ressource d'eau potable et que la suppression du volume rejeté n'impacte pas le milieu dans lequel se fait le rejet de la station.

L'ensemble des actions souhaitables est présenté et mis en débat.

Concernant les actions non souhaitables :

On parle de mal-adaptation pour désigner un changement opéré dans les systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire. Ces fausses bonnes idées ont ainsi tendance à aggraver les changements climatiques.

Action 1 : construction d'une usine de dessalement d'eau de mer sur le littoral

Cette solution présente un coût d'investissement et d'exploitation très élevé pour quelques semaines par an, une consommation de réactifs et d'énergie très importante, la production de rejets avec un risque environnemental fort sur des milieux naturels très sensibles.

Action 2 : transfert d'eau potable du sud du département vers le littoral

Les excédents des systèmes intérieurs pourraient contribuer à résorber le déficit estival du littoral. Le transfert d'eau potable depuis le forage « Le Joyau » à Mirambeau jusqu'aux réseaux de la CARA ou du littoral ont fait l'objet d'une pré-étude.

Le coût de l'opération est évalué à 100 M€ pour environ 100 km de canalisations et un usage limité à 8 semaines par an. Outre le coût d'investissement très élevé, l'exploitation intermittente d'une conduite de transport aussi longue est très complexe. De plus, le tracé de la canalisation amènerait à traverser des zones protégées et réserves de biodiversité.

L'ensemble des actions non souhaitables est présenté et mis en débat.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le comité syndical à l'unanimité, approuve :

- ✓ **l'engagement des actions impératives** :
 - Sécuriser le système de production d'eau potable
 - Améliorer et maintenir la performance hydraulique
 - Promouvoir un aménagement des territoires adapté à la ressource en eau potable
 - Assurer une gestion patrimoniale des ressources et préserver leur qualité
- ✓ **l'engagement des actions nécessaires** :
 - Poursuivre et accentuer les actions pour des territoires sobres en eau
 - Mettre l'expertise d'Eau 17 au service des territoires
 - Échanger et négocier avec les collectivités non adhérentes alimentées en eau par Eau 17
- ✓ **l'engagement des actions souhaitables** :
 - Mieux comprendre la vulnérabilité de la ressource
 - Contribuer à la recharge des nappes
- ✓ **de ne pas engager à court ou moyen terme les actions non souhaitables** :
 - La construction d'une usine de dessalement d'eau de mer sur le littoral
 - Le transfert d'eau potable du sud du département vers le littoral

L'avancement de la stratégie d'adaptation pour la sécurisation de l'équilibre besoins-ressources sera présenté régulièrement au comité syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont été enregistrés tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Christophe SUEUR



Pourquoi cette étude ?

La Charente-Maritime connaît régulièrement des tensions quantitatives sur sa ressource en eau. C'est l'expression de déséquilibres entre les capacités d'approvisionnement et la demande en eau. En situation de crise, l'État est contraint de prendre des mesures de restriction plus ou moins sévères. De plus, la qualité de l'eau se dégrade, ce qui réduit l'accès à des ressources pérennes.

Après l'été 2022, Eau 17 a lancé une étude prospective, « L'Eau du futur », pour intégrer le changement climatique dans la gestion de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable. **Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne des principes fondateurs du syndicat : solidarité, anticipation, péréquation, résilience.**

Elle donne une vision robuste de la disponibilité de la ressource en eau à l'horizon 2035 et 2050 compte tenu des changements en cours.

Dans quel but ?

- > Identifier et préciser les déséquilibres à venir dans un contexte de changement climatique
- > Éclairer les décisions des élus dès 2025
- > Réduire l'incertitude sur la stratégie globale et l'efficacité des actions à mettre en place

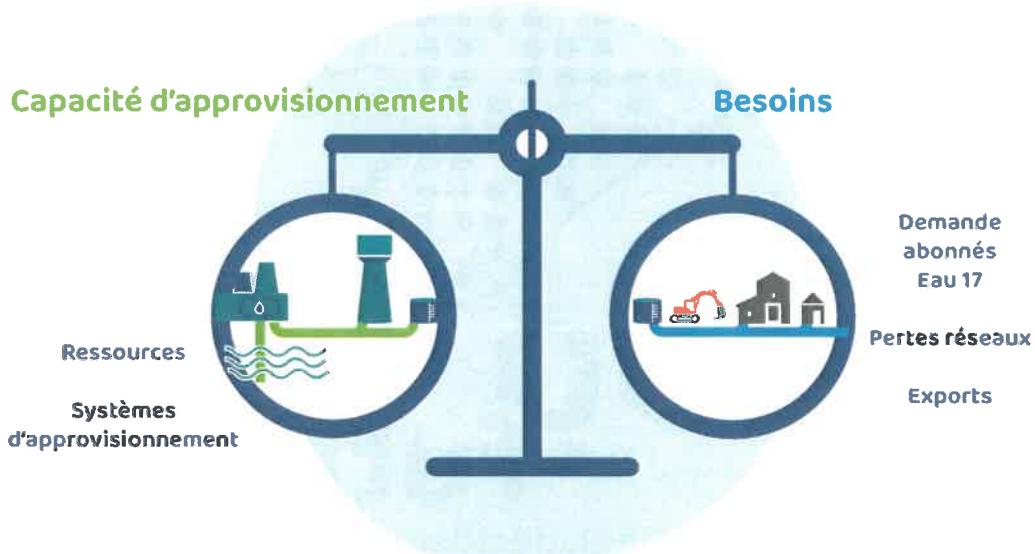
« L'Eau du futur » vise à apporter des informations fiables aux élus sur le diagnostic prospectif, sur les actions possibles et leur impact. Ce travail d'anticipation doit permettre de prendre des décisions éclairées, au bon moment. Pour éviter, ou au moins réduire, les déséquilibres décrits dans le diagnostic prospectif, et ainsi assurer la continuité du service public de l'eau, une stratégie d'adaptation doit être engagée. Mais quelles actions et quand ? « L'Eau du futur » permet de répondre à ces deux questions capitales.

Le travail de prospective permet de prendre les décisions au bon moment pour que la mise en œuvre des actions produise ses effets à la période souhaitée.

Pour prévenir des situations de déséquilibres chroniques en 2035 et 2050, des décisions doivent être prises aujourd'hui.

Une méthodologie solide, des expertises croisées

Élaborer des bilans quantitatifs consiste à comparer les besoins en eau potable et la capacité d'approvisionnement, aujourd'hui et dans le futur.



Ce travail partenarial a mobilisé de nombreuses expertises : climatiques, hydrologiques, hydrogéologiques, hydrauliques, démographiques, économiques... Chacun des trois secteurs d'approvisionnement (secteurs intérieurs, CARA et secteur Littoral) a fait l'objet d'une analyse spécifique.

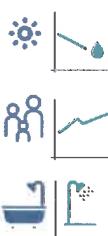


• Des données fixées : les hypothèses de départ à respecter

Pour évaluer la capacité d'approvisionnement et les besoins futurs, des hypothèses ont été fixées :

- Les projets actuellement prévus sur les systèmes d'approvisionnement en eau sont réalisés
- Les usines de production fonctionnent normalement
- Pas de perte de ressource liée à la qualité de l'eau
- La réduction des pertes en réseau suit la trajectoire prévue
- La fréquentation touristique est stable

La non-satisfaction de ces hypothèses conduirait à une aggravation des bilans calculés dans l'étude



• Des variables : les scénarios prospectifs étudiés

Les scénarios ont été construits selon des évolutions plus ou moins favorables de trois variables principales :

- La baisse de la disponibilité en eau
- La croissance démographique
- Les pratiques de consommation

• Des données actualisées

Les données de l'étude seront actualisées chaque année ce qui permettra de suivre les trajectoires réelles de l'offre et des besoins par rapport aux hypothèses et aux scénarios





Que retenir du diagnostic prospectif ?



• Une infrastructure robuste

Une modélisation hydraulique du réseau d'approvisionnement a été réalisée. Aucun problème n'est identifié sur les infrastructures.

• Pour la période hivernale, la capacité d'approvisionnement dépasse largement les besoins en eau, pour l'ensemble des secteurs d'approvisionnement, en 2035 comme en 2050.

- Pour la période estivale, des bilans très contrastés selon les territoires de Charente-Maritime

- Secteurs intérieurs : l'équilibre est assuré pour 2035 comme pour 2050.

- CARA

2035 : l'équilibre est assuré
2050 : les bilans sont à peine à l'équilibre (avec des marges mettant le système en gestion de crise) ou déficitaires.

- Littoral

2035 : l'équilibre n'est pas garanti car il présente une marge faible voire un déficit pour le scénario le plus défavorable.

2050 : la capacité de production n'équilibre pas les besoins, quel que soit le scénario. Le déficit atteint 20 % dans la situation médiane.

La stratégie d'adaptation concertée proposée aux élus d'Eau 17 et aux partenaires

Deux grands axes stratégiques, tout au long du cycle de distribution de l'eau potable, orientent les actions.



Gérer les ressources et optimiser le système d'approvisionnement



Agir sur les besoins



● Le souhaitable

Pour résorber les déficits qui subsistent, même dans les scénarios les plus favorables

- Comprendre pour mieux agir
- Innover pour préserver la ressource

● Le nécessaire

Pour atteindre les résultats du scénario médian du diagnostic prospectif

- Mobiliser les territoires autour de la sobriété en eau
- Accompagner, expliquer, sensibiliser : pour réduire les prélèvements
- Apporter l'expertise d'Eau 17 aux côtés des territoires
- Se réinterroger sur les conventions de vente d'eau

● L'impératif

Pour assurer le respect des hypothèses de départ, sans aggraver les déficits du diagnostic prospectif

- Sécuriser le système de production d'eau potable
- Améliorer et maintenir la performance hydraulique
- Adapter l'aménagement du territoire à la ressource
- Assurer une gestion patrimoniale de la ressource

● Le non souhaitable

- Éviter les solutions de mal-adaptation (dessalement d'eau de mer, transport de l'eau sur de très longues distances)





eau17

Votre service public de l'eau

Par-delà les aléas techniques et climatiques,
chaque jour de l'année et à toute heure, les
habitants de Charente-Maritime doivent avoir
accès à une eau potable de qualité et un
assainissement qui préserve leur territoire.
Répondre à ce défi est notre métier.